

Séance du 16 décembre 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé, Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : M. Aguerre, Mme Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE - Assurances - Souscription du marché "risque flotte automobile et garanties annexes" à compter du 1er janvier 2010.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics) a été lancée courant octobre 2009 afin de souscrire un marché d'assurances pour « le risque flotte automobile et garanties annexes ».

Le marché à intervenir a été prévu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

La consultation a été lancée sur le fondement :

1. d'une offre de base comprenant :
  - un pack de onze garanties (responsabilité civile et garanties groupées, protection juridique, individuelle conducteur, vol, incendie, vandalisme, forces de la nature, bris de glaces, contenu des véhicules, catastrophes naturelles, assistance y compris rapatriement) pour tous les véhicules (véhicules légers, lourds, engins divers, tracteurs, remorques, deux roues) de moins de 10 ans ;
  - un pack de six garanties (responsabilité civile, protection juridique, individuelle conducteur, incendie, vandalisme, assistance y compris rapatriement) pour les mêmes catégories de véhicules de plus de 10 ans ;
  - une extension de garantie « tous dommages accidentels » pour toutes les catégories de véhicules de moins de 7 ans.
2. d'une option comprenant le pack des onze garanties précitées pour tous les véhicules et l'extension pour les dommages accidentels pour les véhicules de moins de 7 ans.

Sur chaque formule devait être proposée une version sans franchise ou avec franchise (150 € pour les véhicules de moins de 3.5 T, 300 € pour les véhicules de plus de 3.5 T et 75 € pour les deux roues),

3. d'une garantie annexe « marchandises transportées » avec un capital maximal de 15.000 € par véhicule,
4. d'une garantie annexe « auto-collaborateur » visant à garantir les véhicules des agents et des élus étant amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ou dans l'exercice de leur mandat ; cette garantie ayant été exigée « tous risques » et sans franchise,
5. d'une garantie « tous risques engins » ayant pour objet de garantir les pertes ou dommages subis par les matériels assurés, au repos, en fonctionnement ou durant leur transport, montage, démontage, y compris en cas de choc, collision ou renversement en circulation ; cette garantie ayant été proposée avec un choix de franchise (300 € ou 1 000 €).

Suite à la remise des offres le 20 octobre 2009, trois candidats ont déposé une proposition :

- le cabinet PNAS (en qualité de courtier pour le compte de l'assureur AREAS),
- la compagnie Groupama,
- la mutuelle SMACL.

Le cabinet Protectas, missionné par la Ville, a effectué l'analyse comparative des offres. Au terme de celle-ci et au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation, la proposition de la SMACL s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Ville, quel que soit le choix de cette dernière sur les franchises et y compris si les options étaient retenues.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 26 novembre 2009 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la mutuelle SMACL dans les conditions suivantes :

- offre de base avec franchise pour une prime de 82 403,25 € ;
- option « marchandises transportées » pour une prime de 141,60 € ;
- option « auto-mission élus et collaborateurs » pour une prime de 5 900,05 € ;
- option « tous risques engins », avec franchise de 300 € pour une prime de 236,00 €.

soit une prime annuelle prévisionnelle globale de 88 680,90 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la mutuelle SMACL aux conditions techniques et tarifaires précitées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.